

ARRETE DU MAIRE

PERMANENT DE NUMEROTAGE
AVENUE DELAMBRE
AVENUE PASTEUR

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28,

Vu la Circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955,

Vu la Circulaire n° 121 du 21 mars 1958,

Vu la décision de non-opposition prise le 03 juillet 2017 sur la déclaration préalable n°077 108 17 0142 délivrée aux Consorts GAUTHIER pour la division en vue de construire sur la parcelle AB 107 sise 97 avenue Delambre angle 70-72 avenue Pasteur,

Vu la demande de numérotage du Cabinet MILLARD reçue le 19 juillet 2017,

Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie à chaque lot sur la parcelle AB 107

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le lot A issu de la division de la parcelle AB 107, d'une surface de 377 m², cadastré AB 694 est numéroté au 97 avenue Delambre – 72 avenue Pasteur,

ARTICLE 2 :

Le lot B issu de la division de la parcelle AB 107, d'une surface de 471 m², cadastré AB 695 est numéroté au 70 avenue Pasteur,

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commissaire Principal de la Police Nationale de CHELLES,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de CHELLES
 - Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
 - Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
 - Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de CHELLES,
 - Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la CAPVM,
 - SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77 400 SAINT THIBAUT des VIGNES,
 - Monsieur FERRER - Espace service de la Ville de Chelles,
 - INSEE – Direction Champagne Ardenne – Monsieur DEGLIANE 10 rue Edouard Mignot
51079 Reims Cedex,
 - CABINET MILLARD, 6 rue Gustave Nast 77500 CHELLES
 - Le service du Cadastre de Meaux,
 - La Poste de Chelles,
 - France Télécom,
 - ERDF-GRDF,
 - Hôtel des Impôts,
 - Service Assainissement de la CAPVM
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles le 28 juillet 2017.

François-Xavier BINVEL,

Pour le Maire

Adjoint,



TELETRANSMIS

Affiché le

- 4 AOUT 2017

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois

SOUS PREFECTURE DE TORCY

VILLE DE CHELLES

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 86571

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 01/07/2017

Objet : PERMANENT DE NUMEROTAGE AVENUE DELAMBRE AVENUE PASTEUR

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 04/08/2017 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte :

077-217701085-20170701-86571-AR-1-1_1.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 077 / ARRONDISSEMENT 5

Identifiant de l'acte : 077-217701085-20170701-86571-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/08/2017